

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
21 Octobre 2016**

OBJET : Adhésion du Conseil Départemental 13 au Syndicat Mixte PACA THD : adoption des statuts

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'adopter les statuts joints au rapport et permettre ainsi l'adhésion du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône au SMO Très Haut Débit,
- de désigner en qualité de titulaires, Mme GUARINO, Mme CALLET, Mme BIAGGI, et en qualité de suppléants M. PONS, M. PERRIN, M. REY pour représenter le Conseil départemental au Comité syndical,
- de transférer la compétence détenue par le Conseil départemental sur son territoire en vertu de l'article L1425-1 du CGCT au SMO PACA THD pour la mise en œuvre du projet d'aménagement numérique des Bouches-du-Rhône.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée